

J'aimerais maintenant intervenir en faveur des motions n^{os} 55 et 56 proposées par mon collègue, l'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Avant de commencer, j'aimerais citer quelques vers de l'un des grands poèmes des années 50 d'Alan Ginsberg. Le poème, intitulé «Comment», commence ainsi:

Wagons, wagons, wagons,

J'ai vu les plus grands cerveaux de ma génération broyés.

M. Ginsberg prophétisait peut-être un peu le débat du Nid-Corbeau. Je ne sais pas si ce débat est en train de détruire les esprits.

Ce débat a certainement des effets négatifs sur l'économie de l'Ouest canadien. Les conservateurs ont demandé de siéger toute la nuit, mais où sont-ils ce soir?

M. Mazankowski: J'invoque le Règlement. L'une des raisons pour lesquelles le parti conservateur a demandé de prolonger le débat toute la nuit, c'est qu'il espérait pouvoir débattre certains des amendements les plus importants proposés par notre parti.

M. le vice-président: L'honorable député n'invoque pas le Règlement.

M. Manly: Monsieur le Président, l'honorable député de Végréville (M. Mazankowski) montre bien, par ce futile rappel au Règlement, qui n'est rien d'autre qu'intervention déguisée, que les conservateurs n'ont aucun respect pour la Commission canadienne du blé. C'est fondamentalement ce qui ressort de ces deux amendements, qui ont principalement pour objet de...

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à préciser que notre parti respecte énormément la Commission canadienne du blé, mais que nous ne sommes pas prêts à nous embourber dans une campagne de salissage et d'intimidation.

M. Manly: Vous êtes déjà embourbé à l'heure actuelle.

M. Mazankowski: C'est vous qui êtes embourbé jusqu'au cou. Vous ne connaissez même pas la différence entre une Commission du blé et une Commission des pêcheries.

M. Manly: Monsieur le Président, je vous invite à faire respecter le Règlement.

M. le vice-président: Je vous en prie, messieurs les députés. Compte tenu de l'heure tardive, je crois que les députés devraient éviter de se perdre en vains discours et s'en tenir à la motion à l'étude.

M. Manly: Monsieur le Président, je conviens volontiers que nous devrions tenter de nous contrôler et de maîtriser nos accès de colère.

Transport du grain de l'Ouest—Loi

La motion n^o 55 tend à conférer à la Commission canadienne du blé la responsabilité des wagons utilisés pour le transport du grain. C'est bien à cette dernière que revient cette responsabilité, plutôt qu'au ministre.

M. Malone: Pourquoi?

M. Manly: L'honorable député de Crowfoot (M. Malone) veut savoir pourquoi. Je crois qu'il saura s'incliner devant l'expérience de la Commission canadienne du blé. Cette dernière est en mesure d'évaluer la production potentielle de grain dans les différentes régions des Prairies. Elle connaît les besoins précis de ses clients. Elle sait comment différentes qualités de grain peuvent être combinées pour répondre à leurs besoins. Par conséquent, c'est à elle que devrait revenir la responsabilité de contrôler et de gérer les wagons utilisés pour la vente de grain.

L'honorable député de Crowfoot ne voit pas la pertinence de cette question. En fait, il témoigne ainsi de son ignorance de la teneur fondamentale de ces amendements. Je ne vois pas pourquoi les Conservateurs préfèrent ajouter cette responsabilité aux pouvoirs du ministre, plutôt que de la confier à la Commission du blé.

La motion n^o 56 aurait pour effet d'éliminer le paragraphe 33(3), qui se lit comme suit:

Par dérogation à la présente loi ou à toute autre loi fédérale, le gouverneur en conseil peut, par règlement, transférer la prise en charge des wagons détenus par la Commission canadienne du blé, pour le compte de l'État, de celle-ci au ministre.

Je suis certain que les députés savent que les wagons que détient actuellement la Commission canadienne du blé ont été achetés avec des fonds prélevés sur le tarif exigé par les agriculteurs au moment de la vente du grain. En fait, ces wagons appartiennent aux agriculteurs. Ils sont administrés et contrôlés par la Commission canadienne du blé. Notre parti aimerait bien connaître la raison qui justifierait le transfert de ce pouvoir aux mains du ministre. Pourquoi ces wagons ne pourraient-ils continuer à être administrés par la Commission canadienne du blé au nom des agriculteurs et des producteurs de grains, puisque ce sont eux qui les ont payés?

Un tel transfert constituerait une escroquerie pure et simple. Cela reviendrait à imposer une taxe spéciale aux agriculteurs. Si l'honorable député de Crowfoot est d'avis que ce genre d'escroquerie est justifié par le souci d'efficacité, et si telle est la philosophie du Parti conservateur, j'espère simplement que le peuple canadien saura saisir son véritable message, à savoir qu'à ses yeux, un crime commis au nom de l'efficacité n'est pas un crime.